

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} REUNION DE 2007

Séance du 16 novembre 2007

CG 07/4^{ème}/IV-02

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE POUR
L'AMENAGEMENT ET L'EQUIPEMENT
DES COMMUNES RURALES
Programmation des crédits S.U.R. (Solidarité Urbain Rural) 2007**

Depuis 2005, l'Agence de l'Eau gère le programme d'intervention destiné à soutenir les communes rurales dans leur projets d'eau potable et d'assainissement (ex-FNDAE) et, à ce titre, affecte une enveloppe annuelle à chaque département.

Un certain nombre de critères d'éligibilité, que je vous ai exposés lors du Budget Primitif 2007 et dans un rapport particulier à l'occasion de la session fiscale, régissent l'affectation des opérations sur ces crédits.

Ce présent rapport, a pour objet de vous informer de la programmation globale des crédits S.U.R. pour l'année 2007.

1 - Les crédits S.U.R. disponibles sur l'année 2007

Lors du Budget Primitif 2007, je vous indiquais que l'Agence de l'Eau Adour-Garonne avait réservé une enveloppe de **556 000 €** de crédits S.U.R. pour le financement de travaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable des communes rurales du Tarn-et-Garonne.

En vu de consommer ces crédits, je vous avais proposé, lors du Budget Primitif 2007, une liste de dossiers éligibles (voir ci-joint en annexe I) dont le montant était supérieur à l'enveloppe disponible, cela afin de pallier d'éventuels retards sur la mise en œuvre de certains d'entre eux ainsi que pour anticiper sur l'octroi d'une deuxième tranche de financement annoncée.

Lors de son conseil d'administration du 15 juin 2007, l'Agence de l'Eau a effectivement octroyé une **enveloppe complémentaire** de 1 394 000 € pour le financement de nouvelles opérations en Tarn-et-Garonne.

Ainsi, c'est une somme globale de **1 950 000 €** qui est disponible au titre des crédits S.U.R. 2007 pour notre département.

L'enveloppe relativement importante dont bénéficie notre département, à l'échelle du Bassin Adour-Garonne, s'explique notamment par le volume important d'opérations mises en œuvre par les communes rurales en matière d'eau potable et d'assainissement mais, aussi, par notre réactivité à la mobilisation de ces crédits dont l'attribution obéit à des critères relativement complexes.

2 - Liste définitive de dossiers pris en compte sur le programme S.U.R. 2007

Je vous propose de prendre connaissance, en annexes I et II, des listes définitives des dossiers inscrits aux crédits SUR 2007 qui prend en compte :

- de nouveaux dossiers du fait de l'enveloppe complémentaire affectée au Tarn-et-Garonne,
- de modifications par rapport à la première liste établie lors du Budget Primitif. Il s'agit des travaux sur la station d'épuration de Nègrepelisse, présentés par la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron qui ne pourront pas être engagés d'ici la fin de l'année et qui sont donc reportés en programme S.U.R. 2008.

Les nouveaux dossiers :

Compte tenu des critères d'éligibilité et du nécessaire engagement des opérations avant la fin de l'année, 3 dossiers d'assainissement (communes d'Aucamville et de Montech, du SIAEP Montpezat/Puylaroque) initialement inscrits sur le programme départemental en annuités et deux dossiers d'eau potable (SIAEP Montpezat/Puylaroque) inscrits sur le programme départemental en annuités et sur le programme départemental en capital ont été réaffectés sur les crédits S.U.R.

A noter que sur ces dossiers, la participation de l'Agence de l'Eau sur ses crédits classiques étant maintenant connue, le montant des crédits S.U.R. a été directement calculé pour atteindre les taux globaux d'intervention définis.

Concernant le dossier d'alimentation en eau potable du SIAEP de Montpezat-Puylaroque, les crédits S.U.R. affectés correspondent aux reliquats de crédits disponibles soit 29 % de l'opération. Le complément reste inscrit sur des crédits départementaux.

Enfin, je vous rappelle qu'un bonus de 10 % est systématiquement appliqué par l'Agence de l'Eau pour des opérations relevant de la Directive Européenne Eaux Résiduaires Urbaines et jugées prioritaires par cet organisme. Les opérations suivantes, déjà retenues sur des programmations antérieures ou bien sur la programmation 2007 vont en bénéficier : la station d'épuration et réseau de transfert de Beaumont de Lomagne (Budget Primitif 2005), la station d'épuration de Saint-Etienne de Tulmont (Budgets Primitifs 2004, 2005, 2006) ainsi que les dossiers de Lapenche, Aucamville, La Ville Dieu du Temple, Saint-Nauphary et Montech (Budget Primitif 2007).

Compte tenu de ces éléments, je vous propose de délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission agriculture, aménagement rural et environnement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Assainissement des agglomérations :

- Valide une nouvelle liste d'opérations éligibles aux crédits du programme S.U.R. 2007, telle que définie en annexe I, pour un montant de subventions de 1 072 788 €, portant ainsi la dotation globale à 1 688 776 €,
- Diminue le montant des subventions en annuités, votées à l'occasion du Budget Primitif 2007, de 1 486 376 €, correspondant aux opérations des communes d'Aucamville et de Montech ;

Alimentation en eau potable :

- Valide la liste d'opérations éligibles aux crédits du programme S.U.R. 2007, telle que définie en annexe II, pour un montant global de subventions de 261 224 €,
- Diminue le montant des subventions en annuités, votées à l'occasion du Budget Primitif 2007 (SIAEP Montpezat/Puylaroque- Monteils), de 226 950 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

RECAPITULATIF

ARTICLE FONCTION	LIBELLE	AUTORISATION DE PROGRAMME		ECHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT		
		antérieure non couverte par C.P.	2007 à approuver	2007	2008	2009 et post 2009
2041440 61	Alimentation en eau potable	663 738		235 967	242 771	185 000
			373 211	43 211	200 000	130 000
		Crédits à ratifier...		279 178		
2041441 61	Alimentation en eau potable complémentaire en capital	652 169		254 069	183 100	215 000
			325 373	55 937	200 000	69 436
		Crédits à ratifier...		310 006		

Le Président,

A N N E X E I

REPARTITION DE LA DOTATION DE L'AGENCE DE L'EAU

PROGRAMME S.U.R. 2007 (SOLIDARITE URBAIN RURAL)

ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS

CG 07/4^{ème}/IV-02ann1

MAITRES D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
	Nature des travaux	Dépense subvention- nable	Taux (*)	Montant
1° - Opérations déjà proposées lors du Budget Primitif 2007				
Aucamville	Station – Création d'une station d'épuration de 350 EH et infiltration du rejet de la lagune	235 000	33 %	77 550
La Ville-Dieu-du-Temple	Station – Accroissement des capacités de traitement à 1 800 EH	976 920	33 %	322 384
Saint-Nauphary	Station – 1ère tranche d'accroissement des capacités de traitement à 850 EH	350 134	33 %	115 544
S.I.E.A. de Montpezat - Puylaroque	. Station – Création d'une station de 300 EH à Saint Cirq	206 000	23 %	47 380
	. Station – Création d'une station de 210 EH à Lapenche	161 000	33 %	53 130
		----- 312 850	-----	100 510
Total		1 929 054		615 988
2° - Nouvelles opérations proposées en DM2 2007				
Aucamville	Réseau transfert	355 300	30 %	106 590
Montech	Station de Montech – Tranche 1 de Montech et Finhan	2 023 758	23 %	465 464
Montech	Station de Montech – Tranche 2 de Montech et Montbartier	639 082	33 %	210 897
Beaumont de Lomagne	Station 7 000 EH	2 035 000	10%	203 500
Beaumont de Lomagne	Réseau de transfert vers station	189 290	10%	18 929
CCTVA	Station de St Etienne de Tulmont 1 900 EH	674 080	10%	67 408
Total		5 916 510		1 072 788
Programme SUR 2007		7 845 564	---	1 688 776

Le Président,

ANNEXE II

REPARTITION DE LA DOTATION DE L'AGENCE DE L'EAU

PROGRAMME S.U.R. 2007 (SOLIDARITE URBAIN RURAL)

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

CG 07/4^{ème}/IV-02ann2

MAITRES D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
	Nature des travaux	Dépense subvention- nable	Taux	Montant
SIEA Montpezat Puylaroque	Travaux réseau AEP à Monteils (5ème tranche interconnexion et hameau de Grinhard)	468 000	40 %	187 200
SIEA Montpezat Puylaroque	Travaux sur le réseau AEP à Montpezat de Quercy (lotissement barrière), à Auty (plateau), à Montalzat (hameau des Perches)	251 000	29 % (*)	74 024
Programme SUR 2007		719 000		261 224

(*) le taux de subvention proposé pour ce dossier réseau AEP s'adapte au solde de crédits SUR 2007 disponible. Le financement global de l'opération sera à 40 %, dont 29% au titre des crédits SUR 2007 et le solde au titre des crédits départementaux.

Le Président,